



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 28 septembre 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**ACQUISITION DU MOBILIER ET DES JEUX EXTÉRIEURS POUR LES FUTURES
CRÈCHES EVE VALLON ET EVE CHALLENGIN : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 646'755.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par les commission Petite enfance, Jeunesse & Ecoles, lors de sa séance du 21 juin 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 14 septembre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **12 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions,**

1. D'acquérir le mobilier et les jeux extérieurs pour les futures crèches EVE Vallon et EVE Challandin.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 646'755.- TTC destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de son choix à concurrence de CHF 646'755.- TTC afin de permettre l'acquisition de ces biens.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 novembre 2023.

Chêne-Bougeries, le 6 octobre 2023

Marc WUARIN
Président du Conseil municipal